

N° ...*Kaly*..... ONSSA/DPPAV/DPV/SPPV

06 MARS 2020
Rabat, le

NOTE D'INFORMATION

Objet : Mesures phytosanitaires visant à éviter l'introduction de *Spodoptera frugiperda* au Maroc.

Il est porté à la connaissance des opérateurs concernés que les mesures du contrôle phytosanitaire à l'importation relatives à la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) objet de la note de l'ONSSA N°09 ONSSA/DPPAV/DPV/SPPV du 09 janvier 2020 et N°138 ONSSA/DRCS/DCQ/SPVCSP du 21 janvier 2020, **sont reportées à une date ultérieure.**

A cet effet, les mesures phytosanitaires d'importation des céréales restent inchangées.

ONSSA
Pour le Directeur Général de l'ONSSA
Le Directeur de la Protection du Patrimoine
signé : Dr. Abdelrahman EL ABBAK

